CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2019 à 20h30

1- <u>Approbation du compte-rendu du Conseil municipal séance du 14 février 2019 :</u>

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

2- Travaux de la Mairie - Bilan de la négociation avec les entreprises:

Un point sur le projet Mairie est fait par le Maire et Michel COUENNE.

Le calendrier :

- Du 7 au 11 mars : réunion de travail avec les entreprises et négociation technique, financière et établissement du planning. Ils nous remettront leur nouvelle offre avant les signatures des marchés;
- Le 18 mars : signature du marché avec les entreprises Gilbert et Anfray
- Le 29 mars : signature du marché avec les autres entreprises
- Le 2 avril : démarrage des travaux
- Fin des travaux prévue la 1ère semaine de septembre

Nous aurons donc les éléments financiers avant le vote du Budget.

3- Budget 2019 :

Le vote du Budget aura lieu le jeudi 28 mars 2019 à 11h en mairie.

4- Programme de voirie 2019 :

Projets de fonctionnement:

Le débernage de la route de Plomb et le curage à la Cordonnière.

Réfection des deux chemins ruraux (de la Bréhardière et de la Hectière), et création de trottoirs longitudinalement au Lotissement le Jardin. Ces travaux se feront en juin.

De plus, quelques réparations ponctuelles seront à prévoir à la Lande, la Noslière et la Paturerie.

Nous avons budgété 30 000€ environ pour ces travaux de voirie.

5- <u>PLUI</u>:

Le 21 février dernier, la Communauté d'agglo a fait parvenir les documents en cours d'élaboration dans leur dernière version.

En effet, nous avons travaillé à l'analyse du document à deux reprises afin d'orienter au mieux notre futur PLUI de PONTS.

De plus, une réunion spécifique avec Monsieur GOUPIL a permis de lever le doute sur la réalisation des bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination.

Vous trouverez ci-joint un plan d'ensemble de la commune identifiant les zones.

Vous voudrez bien pour la prochaine réunion du Conseil municipal apporter vos suggestions sur :

- Les bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination :

Demande de pastillage vert pour :

- 1- A La Sauvagère, la parcelle ZA 10 il est noté une étoile rouge, or ce bâtiment est déjà une maison d'habitation
- 2- A Fumeçon, la parcelle ZB 19 bâtiment en bon état auquel la commune demande un pastillage vert.
- 3- Aux Martellières : la parcelle ZI 113, un permis de construire a été accordé sur cette bâtisse, il faut enlever le pastillage rouge.
- Les STECAL (secteur de capacité et de taille limitée) qui permettent à certains artisans de pouvoir étendre les constructions liées à leur activité professionnelle (identifier l'activité : gîte, artisanat ; préciser si l'activité est en plein essor ; évolution de la société ; type de bâtiments déjà présent sur le site)
 - 1- Parcelle N° ZD 91 : L'entreprise LAINE a un bail commercial pour utilisation d'un hangar pour le stockage et le rangement des matériaux et matériels
 - 2- Parcelle N° ZH 98: M. DEBIEU ébéniste

- Certains oublis si tel était le cas :

1- La commune demande un emplacement réservé en vue de l'extension du cimetière sur la parcelle située à côté du cimetière, sur la parcelle ZI 227.

4- Questions diverses:

- Nettoyage de printemps : le samedi 23 mars 2019 Préparation
- <u>Mme GUESDON Point sur les agents</u>: Point sur l'organisation des services techniques.

Mme PAYS est arrêtée depuis le 23 novembre 2018, M. PIHAN a assuré son remplacement seul jusqu'au 4 mars 2019, date à laquelle M. BINET de Passerelles a été embauché en CDD. De plus, nous avons accueilli un stagiaire M. BOURGET du 5 au 8 mars 2019.

- Modification temporaire du lieu de célébration des mariages :

DELIBERATION

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil,

Monsieur le Maire expose que des travaux auront lieu à la mairie du 2 avril au 31 octobre 2019.

Il apparaît nécessaire pour des raisons d'accès et de sécurité, de transférer exceptionnellement l'organisation du mariage à la salle de convivialité au 2 la Chaussée, (à côté du bâtiment de la Mairie).

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle de mariage.

Le procureur de la République, sera également sollicité en ce sens. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'affecter temporairement la salle de convivialité en salle de mariage ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.
- <u>Etude diagnostic EU</u>: Contrôle de branchement d'assainissement par fumigène du 18 au 29 mars.
- <u>Event Park</u>: Suite à des questions posées par des riverains et à la conversation téléphonique du Maire avec le Directeur de l'aire de jeux, rien de nouveau ne se fait pour l'instant à Event Park. Dans tous les cas, le cadre législatif sera respecté.
- <u>PAV</u>: M. le Maire a rencontré Juanita MURIE ce jour. Les remplacements des colonnes se fera en 2020.
- Pour le problème de l'accessibilité des PAV temporaires, Mme Peggy COCHAT sera contactée pour répondre à nos interrogations.

Tour de tables :

<u>F. AUBERT</u>: Problème des odeurs de goudron de la centrale - Un courrier sera envoyé au Conseil départemental.

<u>D. CHEVAL</u>: Problème de la sortie d'agglo sur le RD7 (parterre + panneau) - Ce sera fait courant juin au moment de la réfection des trottoirs.

<u>N. LEBRETON</u>: Des déformations sont constatées au droit de la propriété de M. et Mme LEBRETON Patrice (parcelle ZA 2) - Un courrier sera envoyé à la DRD.

- <u>G. HEUZE</u>: Problème d'éclairage public à la Fosse Cordon Nous contacterons STE: peut-être un problème d'horloge.
- <u>S. ALLAIN</u>: Problème au niveau du Domaine Un courrier sera envoyé à M. Poulain pour la signalisation du STOP et pour le sentier pédagogique

Fin de la réunion à 22h30

Prochain Conseil municipal le 28 mars 2019 à 11h - Vote du Budget